

La position de la minorité :

Nous prenons acte de ce courrier et sommes conscients des difficultés rencontrées par le secteur du bois. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que notre responsabilité, en tant que propriétaire de bois, est de valoriser au mieux notre patrimoine, d'autant plus que les finances communales connaissent elles-aussi des difficultés. Des mesures de protection du bois concerné par cette vente spéciale ont été prises. Il y a évidemment bien d'autres arguments à développer. Le Collège peut-il élaborer une réponse circonstanciée ? Il ne faut pas faire la guerre au secteur avec lequel nous devons rester en bon terme, mais, pour autant, il convient de réaffirmer notre point de vue et de le faire comprendre avec clarté.

La réponse de l'échevin des Forêts, Etienne Lambert :

1. Dans son courrier, le secrétaire général utilise la menace et le chantage pour nous priver d'un de nos droits les plus fondamentaux, à savoir, la libre jouissance de nos biens en nous empêchant la valorisation d'un patrimoine wallon dans l'intérêt de nos concitoyens. C'est tout simplement inadmissible !

Il fait également allusion à notre responsabilité dans le défaut d'approvisionnement des scieries wallonnes. C'est le monde à l'envers !

Pour paraphraser la demande de M. De Meersman par une comparaison que tout le monde pourra comprendre aisément, c'est un peu comme si un négociant en vin, travaillant pour l'industrie alimentaire, nous proposait d'acheter nos grands crus classés qui sont des vins d'exception au prix de simples premiers crus sous prétexte qu'il est l'acquéreur de ces derniers... !

En agissant de la sorte, il se réserve bien entendu le droit de revendre nos grands crus et nos vins d'exception à un prix digne de leurs qualités... N'auriez-vous pas l'impression que le citoyen wellinois serait floué par une telle démarche ?

Durant des décennies, la commune a fourni aux membres de votre confédération des bois de qualité, en volume important (en moyenne, 7 000 m³ de grumes de feuillus, annuellement). Et pour une fois que la Commune procède exceptionnellement à une vente différente, portant sur un volume réduit (à peine 1,5% du volume annuel de grumes de feuillus vendu à Wellin).

Le Gouvernement wallon a dû mettre en place un système permettant aux scieries de bois feuillus de s'approvisionner, face aux exportateurs qui offrent des prix supérieurs. Ce système tente donc de protéger certains membres de la confédération par rapport à d'autres (les scieries) faisant également partie de cette même confédération.

La Commune de Wellin a d'ailleurs été l'un des pionniers dans cette démarche et l'un des plus gros organisateurs de ventes de gré à gré destinées aux scieurs de bois feuillus.

Ainsi, je pense qu'au lieu d'essayer de reporter la responsabilité de la disparition des scieries sur une vente ponctuelle d'à peine 100 m³, il serait peut-être plus utile d'analyser plus en profondeur le lien entre les difficultés des scieries wallonnes et l'attitude d'une partie du secteur du bois qui privilégie l'exportation à la fourniture des bois à ces dernières.

De plus, il s'agit en l'occurrence ici de bois destiné au tranchage qui ne trouve pas de débouché pour la transformation dans les scieries wallonnes.

2. À en croire M De Meersman, la valeur des coupes concernées en serait considérablement amoindrie.

Il faut savoir, que les bois mis en vente le 29 mai ont été délivrés lors du passage normal en coupe (1 x tous les 12 ans) et ne sont donc pas l'objet d'une razzia sur la forêt communale.

D'ailleurs, la moitié de ces bois a été délivrée il y a 5 ans et bien que ces bois aient été séparés du reste, la coupe sur laquelle ils se situaient a été vendue à un prix normal, tout à fait conforme au prix du marché.

3. La vente prévue ce 29 mai serait en contradiction avec le projet de parc à grumes prévu par le Ministre Collin.

Il est à noter que la vente qui nous est reprochée a été initiée bien avant la décision ministérielle relative au parc à grumes wallon.

De plus, dès le début de notre réflexion, en parfaite collaboration avec le DNF, nous avons tenu informé le Ministre de notre démarche qu'il a d'ailleurs mentionnée dans un article du groupe « Vers l'Avenir » le 27 février dernier, faisant référence à un projet pilote intéressant précédant la mise en place de futurs parcs à grumes wallons.

Cet article était consécutif à la visite du Ministre au parc à grumes de Saint-Avold en France, où plusieurs marchands du secteur que Mr De Meersman défend étaient d'ailleurs bien présents, sans qu'il n'y trouve quelque chose de critiquable à signaler.

Il est à noter également que Wellin ne manquera évidemment pas de fournir des bois à ces parcs à grumes à l'avenir.

Pour toutes ces raisons, nous n'entendons bien entendu pas plier sous le poids du chantage et comptons bien, dans l'intérêt de nos concitoyens, valoriser notre patrimoine forestier à sa juste valeur en maintenant la vente de ce 29 mai.

Et l'échevin conclut : « Nous ne pouvons que nous réjouir que le conseil communal de Wellin, à l'unanimité, soutienne notre position. »